

## Les Archives du Québec

Bernard Weilbrenner

Volume 18, Number 1, juin 1964

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302337ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302337ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

### ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Weilbrenner, B. (1964). Les Archives du Québec. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 18(1), 3–13. <https://doi.org/10.7202/302337ar>

## LES ARCHIVES DU QUÉBEC

Institutions vieilles comme le monde, c'est avec la Révolution française que les Archives ont trouvé de nouvelles raisons d'être : le décret du 25 juin 1794 établissait en effet leur caractère national et public et reconnaissait leur utilité sociale.<sup>1</sup> Car c'est à la faveur de l'évolution rapide d'une société que peut se révéler le concept le plus dynamique des archives : celui qui nous les fait voir comme les témoins d'un passé qu'on rejette, d'un présent qu'on construit, d'un avenir qu'on prépare.

La transformation d'une société se traduit nécessairement par une prise de conscience collective, une enquête en profondeur sur le milieu et une tentative de récupération des valeurs morales et culturelles du groupe. Les archives sont une source quasi indispensable de ces valeurs : les documents sont en effet miroir et mémoire du passé, explication et acheminement vers le présent.

Les Archives ne sont plus la chasse gardée des historiens. A mesure que les sciences de l'homme voyaient le jour, l'histoire tenta de se les accaparer. Mais elle ne réussit pas à les assimiler. Et ces disciplines nouvelles ont disputé, et disputent encore à l'histoire, l'usage de sa matière première, le document. Celui-ci en effet contient des données essentielles pour le sociologue, l'économiste et l'ethnologue, le linguiste et combien d'autres. Dans le cadre de cette spécialisation des tâches, une nouvelle discipline s'est établie, qui avait pour objet même les documents en tant que tels, l'archivistique.

L'archivistique est jeune, en continuel devenir. Fondée au tournant du siècle, sur des bases assez fragiles, avec la publication d'un manuel de trois archivistes néerlandais,<sup>2</sup> elle vit son

---

<sup>1</sup> T.R. Schellenberg, *Modern Archives* (Chicago, 1956), 4-5.

<sup>2</sup> S. Muller, J. A. Feith, R. Fruin, *Manual for the Arrangement and Description of Archives* (New York, 1940). Traduction de Arthur Leavitt. La première édition fut publiée en hollandais en 1898.

principal principe — le respect de fonds — accepté universellement en 1910, dans un contexte assez ambigu — un congrès de bibliothécaires —.<sup>3</sup> A peine avait-elle consolidé ses positions, vers les années 1920, avec la publication du manuel d'Hilary Jenkinson,<sup>4</sup> directeur du Public Record Office, que la seconde guerre mondiale, avec sa production énorme de dossiers, venait lui donner de nouveaux objectifs et transformer ses méthodes et ses techniques. T. R. Schellenberg a codifié ces nouvelles méthodes dans son livre *Modern Archives*<sup>5</sup>. Il est significatif que la 7<sup>e</sup> conférence internationale de la Table Ronde des Archives ait choisi comme thème: le concept d'archives et les limites de l'archivistique.<sup>6</sup>

Qu'a révélé cette conférence doublée d'une enquête auprès d'une quinzaine de pays ? Que les tâches généralement reconnues aux Archives sont d'assembler les documents, de les conserver, de les classer, et de les mettre en valeur par l'élaboration d'instruments de travail. Mais certains pays y ajoutent le devoir de faire connaître ces archives par la publication de textes ou d'inventaires. Et plusieurs autres considèrent partie essentielle des fonctions des archives le contrôle des archives en formation, et la sélection, parmi les documents administratifs, de ceux ayant une valeur de recherche suffisante pour mériter leur préservation. D'autres enfin attribuent aux Archives un rôle éducatif, participation ancillaire à l'enseignement de l'histoire.

L'archiviste doit donc s'appuyer sur des techniques encore en voie de formation, au stage des expériences. Et pourtant il s'engage dans des voies relativement nouvelles et essentiellement périlleuses. Cela est surtout vrai dans le choix des documents à préserver, choix rendu nécessaire par la quantité tou-

<sup>3</sup> Congrès international des bibliothécaires, tenu à Bruxelles. Voir le rapport de la Public Archives Commission, American Historical Association, 1910.

<sup>4</sup> Hilary Jenkinson, *A Manual of Archives Administration* (London, 1922).

<sup>5</sup> T.R. Schellenberg, *Modern Archives — Principles and Techniques* (Chicago, 1956).

<sup>6</sup> Direction des Archives de France, *Le Concept d'archives et les frontières de l'archivistique* (Paris, 1963).

jours croissante des dossiers, qui risquent de plonger les chercheurs dans une surabondance documentaire peut-être plus sérieuse qu'une disette. Il doit au surplus user de la plus grande discrétion, car ses décisions sont irrévocables, irréversibles. Il doit servir, non seulement les besoins présents des chercheurs, mais leurs besoins futurs. L'archiviste est plus que le commis auquel on a transmis quelques recettes. Il doit s'inventer ses normes, et les appliquer avec un doigté plein de science et d'adresse.

Mais peut-être pouvons-nous cerner d'un peu plus près les fonctions de l'archiviste. Il assemble, venant de diverses sources, les documents qui seront utiles aux chercheurs. Il choisit, parmi ceux qui lui sont offerts, ceux qui seront réellement utiles, les débarrasse du fratras ennuyeux. Il les préserve physiquement et les place sur les rayons de façon qu'ils soient faciles à réparer. Il les classe de façon qu'ils deviennent plus aisément et plus rapidement intelligibles, identifie leur auteur, individuel ou corporatif, indique le processus ou les bases administratives de leur création. Il les décrit et prépare des instruments de travail pour que les renseignements qu'ils contiennent soient accessibles. Il les publie pour que le très grand nombre puissent les consulter. Il est au service du public pour les renseignements et explications nécessaires ou commodes. Plutôt que le serviteur des chercheurs, je dirais qu'il est, vis-à-vis la connaissance, leur prédécesseur, dans maints cas, leur *précepteur*. On est assez loin du garde-notes d'antan.

Il existe au Québec, pour les Archives, un intérêt certain, mais encore assez informe, qui se cherche. Le besoin est urgent d'une institution forte, rayonnante, qui serve de modèle et de guide, de centre de ralliement, et grâce à laquelle se cristallisent les espoirs et les projets. Serait-ce voir trop haut que de souhaiter que les Archives de la province de Québec jouent ce rôle, remplissent ce vacuum, exercent ce leadership ? C'est une institution qui n'a pas cinquante ans, mais qui s'est faite héritière de la Quebec Literary and Historical Society dont l'origine remonte à 1824. Sa situation dans la capitale provinciale, la richesse des archives officielles dont elle est le dépôt naturel,

permettent, je crois, de trouver les Archives du Québec pas trop indignes de ce rôle, malgré leurs lacunes dont nous parlerons tantôt.

Mais il ne faudrait pas fermer les yeux sur l'existence nécessaire d'institutions excentriques qu'il faut soutenir, aiguillonner ou même créer. Mais je ne vous cache pas que je verrais avec appréhension une multiplication de dépôts, un éparpillement d'efforts. La concentration, le renforcement des unités viables sont les bases d'un progrès, dans ce domaine comme dans bien d'autres. Une planification s'avère ici utile, comme pour l'économique, ou le scolaire. La concentration d'ailleurs, dans le domaine des archives, pourrait être contrebalancée effectivement, grâce aux appareils de reproduction photographique qui permettent la diffusion à des coûts raisonnables.

Il reste que toute planification devra réconcilier un certain nombre d'intérêts divergents, et trouver la solution à certaines difficultés.

Les plus grands consommateurs d'archives sont sans doute les universités et autres centres de savoir. Les documents devraient leur être d'accès facile. Pourtant les documents concernant une région, provenant d'une région, seront normalement déposés dans la métropole de cette région. Et une part considérable de nos archives est dans des institutions privées, dans de tout petits centres, en assez petite quantité.

La solution semblerait être un nombre assez restreint d'archives bien organisées, avec des locaux et du personnel adéquats, qui travailleraient en étroite collaboration et qui assureraient une grande mobilité des documents, sous leur forme originale, ou par le truchement de copies ou de textes imprimés.

La formation d'une fédération des sociétés historiques et le renforcement de leurs relations, comme aussi le projet d'une association des archivistes de la province, sont des signes très heureux d'une volonté existante d'étude des problèmes présents, et prépare les instruments qui permettront de trouver les solutions à ces problèmes.

Mais venons-en aux Archives de la province de Québec, leurs ressources, leurs services, leurs projets immédiats. Parmi les ressources d'archives d'état, il faut d'abord mentionner leurs archives officielles.<sup>7</sup>

Des archives du régime français, l'historien Fernand Ouellet parlait de "désintégration".<sup>8</sup> Le mot est peut-être trop sévère. Il y a eu cependant des pertes assez sérieuses et l'on ne peut nier leur dispersion. Furent laissés dans la colonie, comme l'on sait, en vertu de l'article 45 de la capitulation de Montréal, les "actes et autres papiers qui peuvent servir à justifier l'état et la fortune des citoyens".

En pratique, ce furent les ordonnances, les concessions, les procès-verbaux des grands voyers, les archives du Conseil Supérieur, de la Prévôté et de l'Amirauté de Québec, ceux des juridictions des Trois-Rivières et de Montréal et les archives notariales. En général, ces archives se trouvent aux Archives du Québec. Les Archives judiciaires de Québec, Montréal et Trois-Rivières possèdent cependant les archives notariales et quelques archives judiciaires de cette période. Les papiers d'état furent rapportés en France.

Pour le régime anglais, il est tout aussi juste de parler d'aliénation.<sup>9</sup> A la Confédération, les papiers administratifs suivirent les administrateurs: comme la plupart furent englobés ou insérés dans la fonction publique fédérale, pratiquement la même sorte de division eut lieu que pour le régime français.

---

<sup>7</sup> Sur les Archives du Canada et du Québec, on peut consulter: Dr. W. J. Anderson, "The Archives of Canada", *Transactions, Literary and Historical Society of Quebec* (1872): 117-132; J.-E. Roy, "Les Archives du Canada à venir à 1872", *Mémoires de la Société Royale du Canada* (1916): 57-123; Bernard Weilbrenner, "The Public Archives of Canada, 1871-1958", *Journal of the Society of Archivists* (April, 1961); H. P. Beers, "The French in North America (Baton Rouge, 1957)", surtout le chapitre VII: 227-254; P.-G. Roy, *Les Archives de la Province et nos inventaires* (Québec, 1926); G. W. Brown, "Provincial Archives in Canada", *Canadian Historical Review* (March, 1935).

<sup>8</sup> Fernand Ouellet, "L'Histoire des archives du gouvernement en Nouvelle-France", *Revue de l'Université Laval*, janvier 1958.

<sup>9</sup> Voir l'article de J. F. Kenney, "The Public Records of the Province of Quebec, 1763-1791", *Transactions Royal Society of Canada*, Section II, 1940: 87-133.

Les autres papiers qui n'étaient pas utiles à l'administration courante furent laissés à Montréal. Ils furent transportés au Secrétariat d'État à Ottawa en 1875 et aux Archives publiques du Canada en 1903.

Les archives que nous possédons à Québec sont presque uniquement relatives aux terres: administration des terres, demandes et octrois de terres, documents qui concernent les seigneuries et les terres qui font partie des Biens des Jésuites ou des terres de la Couronne, les procès-verbaux des grands voyers, la voirie. A cela s'ajoutent quelques séries concernant l'administration de la justice, et la reconnaissance officielle des classes professionnelles: brevets pour les juges, médecins, avocats et notaires, arpenteurs. On pourrait aussi mentionner: administration des asiles d'aliénés et du port de Québec, correspondance et documents concernant la révolte de 37, et quelques documents épars.

Pour les archives de la Province postérieures à 1867, nous avons surtout les archives du Département de l'Instruction publique, qui occupent à elles seules près de 1,000 pieds linéaires et vont jusqu'à 1923. Le reste se résume à quelques archives judiciaires, aux papiers de quelques commissions d'enquête, à une série de correspondance sur la colonisation et à quelques documents du bureau du procureur général.

Il serait trop long d'énumérer en détail nos archives non-officielles. Nous nous contenterons d'en donner un aperçu. Elles peuvent se diviser commodément en quatre groupes: 1) copies d'archives officielles de France et d'Angleterre; 2) archives des sociétés religieuses, culturelles ou commerciales, des seigneuries; 3) collections artificielles; 4) mémoires et papiers privés.

Des archives officielles de France, nous avons la copie de 81 volumes de la Série B des Archives des colonies, 1663-1745; de cinq volumes de la Correspondance générale, également des Colonies (Série C 11-A, 1756-1768); de trois volumes d'archives de Honfleur, 1636-1784. Nous possédons aussi une quarantaine de volumes de copies de documents choisis en France ou en Angleterre, 1613-1779. Ces copies furent faites à l'instigation de la législature ou de la Société littéraire et historique de Québec.

Parmi les sociétés, une place à part doit être réservée aux Archives du diocèse de Québec de l'Église anglicane, en dépôt chez nous. Il faudrait signaler les archives assez considérables du Quebec Board of Trade (1832-1892), du Trinity House (1805-1832), du Port de Québec (1832-1922), des marchands Flavien Chouinard (1893-1942) et Joseph & Cie (1920-1932) et de l'imprimerie Neilson (1822-1896). Les archives sont plus fragmentaires pour la Chambre de Commerce de Lévis (1874-1912), la Lloyd Agency (1856-1915), la Chambre des Notaires (1847-1911), le chemin de fer Québec-Gosford (1868-1870), les sociétés d'agriculture de Montréal (1790-1791) et de Québec (1789), la Quebec Society for the Archeological Institute of America (1908-1915), le Club musical des dames de Québec (1926-1956), la Canadian Films Co. (1919-1920), l'Institut Canadien et plusieurs autres. Les seigneuries sont principalement celles de l'île d'Orléans, Rivière-Duchesne, Grand-Pré, Dumontier, Rivière-Ouelle, Tilly, Lanaudière, mais il ne faudrait pas oublier les seigneuries des Jésuites et les autres qui appartenaient au gouvernement et auxquelles nous avons fait allusion tout à l'heure.

Nous qualifions de collections artificielles des documents réunis arbitrairement, à cause de leur type ou de leur sujet, ou de l'intérêt du collectionneur. On y trouve des actes de notaires de diverses catégories, actes de tutelles, testaments, inventaires, etc., des séries d'autographes, les armoiries de diverses familles, des documents sur la milice, les cours, le théâtre, les villes et paroisses, des livres de coupures de journaux, etc.

Les mémoires et les papiers d'individus et de familles sont naturellement très nombreux. On y trouve des originaux, des copies photographiques, dactylographiées et manuscrites. Plusieurs ont été publiés en tout ou en partie dans le *Rapport de l'Archiviste* ou dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, mais plusieurs n'ont pas encore été consultés.

Il serait non seulement fastidieux mais aussi impossible d'en donner maintenant une liste complète, car en plusieurs cas ils n'ont pas été identifiés et classés. Des quelque trois cents noms, j'en donnerai tout au plus une soixantaine. J'indiquerai



d'abord les collections les plus volumineuses qui dépassent, dans la plupart des cas, le millier de pages. Ce sont :

Les papiers de la famille Angers et de la seigneurie de la Beauce (1784-1874), ceux de la famille Baby, la correspondance d'affaires de John Baldwin de Toronto (1818-1839), la correspondance et les notes de Claude de Bonnault, la correspondance de Mgr Paul Bruchési (1869-1897), les papiers et notes de l'abbé Ivanhoë Caron, les papiers et notes de R.-E. et Adolphe Caron (c. 1870-1900), les manuscrits de Thomas Chapais, les papiers de la famille Chaussegros de Léry (1714-1876), les papiers Chiniquy (1846-1862), Louis Fiset (1838-1842), les documents, correspondance et notes de l'abbé Couillard-Després (1926-1937), les papiers du poète Alfred Desrochers, la correspondance de Ludger Duvernay (1805-1848), les papiers de la famille Fairchild (1885-1906), les lettres de G.-B. Faribault (1840-1857), les mémoires de Franquet (1751-1753), les manuscrits de Louis Fréchette (1871-1908), les papiers du notaire Gagnon de la Rivière-Ouelle (1850-1900), ceux de la famille Gogy, la correspondance du curé Labelle (1867-1891), les papiers d'Hector Langevin et de sa famille (1843-1933), les mémoires du Chevalier de La Pause (1755), les papiers de François-Xavier Lemieux (1878-1932), ceux de Siméon Lesage (1887-1910), les lettres et journaux du Maréchal de Lévis (1756-1761), les papiers de Charles Richard Ogden (1791-1866), l'importante collection des familles Papineau et Bourassa (1804-1932), les papiers S.-N. Parent (1865-1935), la correspondance et les notes de P.-G. Roy et J.-E. Roy, les papiers de Mgr A.-A. Taché et de sa famille (1796-1935), ceux de la famille Taschereau, de la famille de Salaberry (1765-1820), les papiers de Fabien Vanasse, du marquis de Vaudreuil (1698-1726) et de la famille Wurtele (1806-1853).

Certaines collections en méritent à peine le nom. Elles ne comptent, en fait, que quelques lettres, quelques documents ou un long mémoire, mais ce serait être aveugle que d'évaluer une collection par le nombre de ses pages. Voici donc une liste, bien incomplète encore une fois, de nos petites collections : Philosophie de l'histoire, par l'abbé Bazin (1765), lettres de Mme Bégon

(1748-1753), lettres de l'abbé Bois (1863), relation du sieur Caillot sur son voyage en Louisiane (1730), lettres de Letellier de Saint-Just à Chauveau (1849-1864), livre de copies de lettres de L.-A. Dessaulles (1869), lettres de Denis-Nicolas Foucault (1777-1778), *Flore* de Gauthier (1749) et deux catalogues anonymes de plantes, ayant appartenu à M. Fougereux de Bondaroy, de l'Académie Royale des Sciences, papiers de la famille Juchereau-Duchesnay, mémoires du Père Lacombe pour les années 1827-1908, papiers de Pierre et Hippolyte Laforce (1775-1834), documents sur Lamothe Cadillac (1657-1730), lettres de Mgr de Laval (1659-1708), lettres de sir Wilfrid Laurier, journal du marquis de Lotbinière (1779-1787), lettres de l'abbé Maguire (1833-1835), documents sur M. de Ramezay et la capitulation de Québec (1759), lettres et manuscrits de Rameau de Saint-Père (1840-1899), papiers Louis Riel (1869-1887), mémoires d'Olivier Robillard (1878-1896), mémoires de l'exilé Basile Roy, commission de Michel Sarrazin, attaché au Jardin des Plantes (1699) et documents le concernant, lettres de Talon (1665-1673), enfin Journal de Wolfe (1759).

A part nos manuscrits, ceux qui ont visité nos archives le savent, nous avons quelques centaines de pièces de musée, objets historiques, objets d'art ou d'artisanat: costumes, armes, outils, instruments de ménage et pièces d'orfèvrerie. Quelques milliers de photographies, gravures, peintures, dessins représentant les personnages de notre histoire, des scènes des villes et des campagnes du Québec. Notre collection de monnaies et médailles compte plus de 10,000 pièces de plusieurs siècles et de plusieurs pays.

Notre bibliothèque enfin réunit au-delà de 25,000 volumes, brochures, périodiques et journaux. Les publications officielles, les ouvrages sur les familles et l'histoire régionale y sont nombreux. La littérature n'y est pas non plus négligée.

Nous sommes au service des chercheurs et du grand public et nous les aidons autant que les circonstances le permettent. Les manuscrits peuvent être consultés de 9 h. à 5 h. du lundi au vendredi et le musée est ouvert également les samedis et dimanches après-midi. Nos clients disposent d'une liseuse-imprimeuse

pour les microfilms, et nous leur fournissons des copies par le procédé Electro-statique Xerox à raison de \$0.15 la page et sur microfilm à raison de \$0.04 le cliché.

Nous répondons aux demandes de renseignements que nous apporte le courrier et elles sont particulièrement nombreuses touchant la généalogie .

Nous sommes par ailleurs très conscients de nos lacunes, tant sur le plan de notre documentation que sur celui de l'accessibilité des documents. Des séries essentielles des archives officielles du Québec nous manquent. Une part importante de nos collections n'est même pas identifiée, une partie encore plus grande n'est pas classée. Nos listes et index sont rares et souvent incomplets. La situation exige un redressement général et une politique énergique pour que les Archives du Québec puissent jouer le rôle qui leur appartient. Notre première tâche est l'organisation systématique de nos collections et la préparation d'instruments de recherche adéquats. Nous demandons donc votre indulgence si certains services que vous vous croyez en droit d'attendre des Archives ne peuvent vous être fournis immédiatement.

Nous n'avons pas, pour autant, l'intention de laisser en friche les autres domaines où des progrès sont nécessaires. Nous voulons accumuler les papiers de toutes les personnes qui ont joué un rôle important dans la province, dans la politique, l'économie, l'éducation, les arts, la littérature, les sciences ou la fonction publique, ainsi que les archives des sociétés culturelles ou commerciales qui puissent fournir au moins un échantillonnage des divers aspects de la vie au Québec jusqu'aujourd'hui.

Nous avons plaisir à signaler, parmi nos toutes récentes acquisitions les papiers de sir Georges Garneau, don de son fils, les archives de la Société des Écrivains Canadiens, et la copie sur microfilm des recensements de 1842 à 1871 (197 bobines).

Nous avons fait des démarches pour obtenir sous forme de copies les plus importantes séries des archives officielles du

Québec qui sont maintenant aliénées, et qui se trouvent en France, en Angleterre ou au Canada.

Nous espérons normaliser le versement aux Archives de tous les dossiers du gouvernement provincial qui ne sont pas nécessaires à l'administration courante. Nous publierons aussitôt que le travail sera prêt, un inventaire général de nos collections, que je n'ai fait qu'esquisser. Nous intensifierons l'édition de textes et d'inventaires.

Les expositions périodiques de documents, gravures, cartes et objets historiques permettront au grand public et aux étudiants de connaître plus intimement les sources documentaires de notre histoire et des hommes et des institutions qui ont façonné notre société.

Nous comptons bien aussi allonger les heures d'ouverture, pour y inclure les soirées et les fins de semaine, aussitôt que le réaménagement des locaux sera effectué.

Enfin, nous désirons associer à nos efforts les départements d'histoire de nos institutions d'enseignement, les sociétés historiques et les archives, pour diffuser de bonnes méthodes de travail, faire connaître le contenu de tous les dépôts de la province et trouver des solutions aux problèmes auxquels les archives et les chercheurs ont à faire face.

Programme assez vaste, et qui répond, je pense, à des besoins réels, pour lequel nous demandons la collaboration de tous.

BERNARD WEILBRENNER,  
*Archiviste du Québec*